Image not found or type unknown

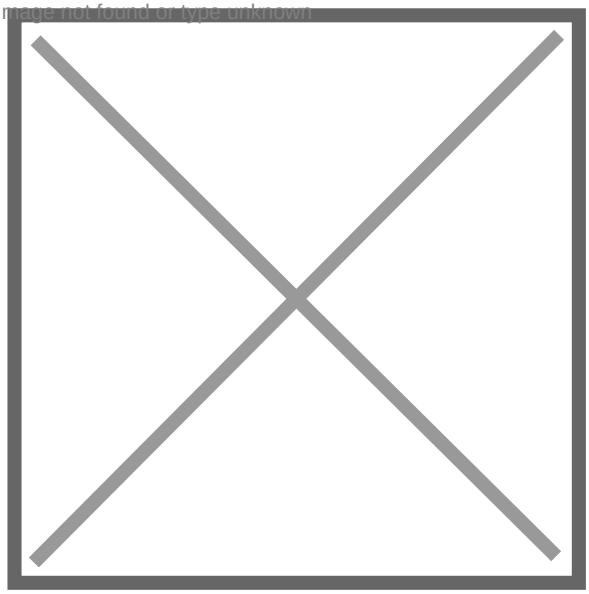

Constat d'huissier obligatoire?

Par **xxsophmarcxx**, le **21/10/2011** à **15:01**

Bonjour,

Je suis acheteur pour le compte d'une entreprise et j'ai des équipements industriels à faire évacuer. J'ai fait appel à un ferrailleur qui garantit pouvoir me fournir une attestion de destruction des équipements.
Je voudrais m'assurer que cette attestion est suffissante d'un point de vue comptable et légal et qu'il n'est pas obligatoire de faire appel à un huissier de justice pour constater la destruction.
Je précise qu'il s'agit de matériel ayant fait l'objet d'une immoblisation
mais hors d'état de marche à présent.

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés